

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FEVRIER 2024

Début du conseil municipal à 18h40.

Étaient présents

Mme BLANC Dominique, Maire,

M. VISCONTI Régis, Mme ROSSAS Amandine, Adjoints.

M. BLANC Jérémie, Conseiller Municipal délégué,

Mmes BUDUN Sevda, DE JESUS Catherine, FOURNIER Céline (départ à 19h34), GOLAY-RAMEL Martine, HUGON Denise, QUINIO Marie-Madeleine, REY-NOVOA Dolores, Conseillères Municipales, MM. BARRIERE-CONSTANTIN Luc, BRUNET Julien, GIGI Dominique, GIROD Claude, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés

Mme DELACHAT Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme BLANC Dominique, Maire

Mme FOL Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme ROSSAS Amandine, Adjointe

M. MARTINOD Guillaume, Conseiller, a donné une procuration à Régis VISCONTI, Adjoint

M. PONS Alexandre, Adjoint, a donné une procuration à Marie-Madeleine QUINIO, Conseillère

M. FELIX-FIARDET Bastien, Conseiller.

1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Denise HUGON est élue à l'unanimité à 18h40.

2 APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2024

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité à 18h40.

3 DELIBERATIONS

3.1. DELIBERATION DONNANT MANDAT A LA PRESIDENTE DU CENTRE DE GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

VU le Code Général de la Fonction Publique

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Madame le Maire indique que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrat-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées.

Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Madame le Maire rappelle que le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans, 2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL, ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation. A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

Madame le Maire précise que de manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1^{er} janvier 2025, le Centre de gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Madame le Maire explique que le Centre de gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer au contrat qui en résultera.

Madame le Maire propose à l'assemblée de donner mandat à la Présidente du Centre de Gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIE d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires

DECIDE de donner mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain afin qu'elle :

- procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat ;
- prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h42.

3.2. MODIFICATION INVENTAIRE ET DENOMINATION DES PLACES ET DES PARKINGS COMMUNAUX

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 06 juin 2017 relative à l'inventaire et la dénomination des places et des parkings communaux existants.

Madame le Maire précise qu'en date du 22 mai 2017, les commissions « communication communale » et « voirie sécurité fleurissement » s'étaient réunies afin de travailler sur cette thématique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE d'ajouter à l'inventaire un parking à la liste existante, et de donner une dénomination officielle du parking communal à ajouter.

Nom du parking	Lieux	Parcelles
Parking de l'Etraz	Péron	C1539
Parking des boutons d'or	Péron	C0669, C2211
Parking St Antoine Monument aux morts	Péron	Domaine public
Parking de l'Eglise	Péron	Domaine public
Parking du Mail	Péron	C1328
Parking Sous Péron	Péron	C2044
Parking du cimetière	Péron	C0798, C2260, C2262
Parking Champ fontaine	Péron	C0785
Parking du gymnase	Péron	F0290, F0291, F0292
Parking en Brue Rue du Branlant	Logras	F2482
Placette Sous Brue Route de Lyon	Logras	F2377
Parking du stade	Logras	F1815 / Domaine public
Parking du Moléron	Feigères	Domaine public

CHARGE Madame le Maire de mettre en place la signalétique conforme à la réglementation en vigueur et d'informer les services de la police municipale.

AUTORISE Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer tout arrêté et document s'y rapportant.

Mme le Maire explique qu'il faudrait donner un nom au parking situé à côté de l'Hippocampe. Proposition de le renommer « parking sous Péron ».

La délibération est acceptée à l'unanimité à 18h47.

4 POINTS DIVERS

4.1 ECOLE – RESTAURANT SCOLAIRE – COLLEGE

4.1.1 Ecole

Le conseil d'école aura lieu le 19 mars 2024.

Une grève a eu lieu le jeudi 25 janvier et sur la totalité des enseignants il y en avait deux qui ne faisaient pas grève ayant une sortie neige. Devant le nombre possible d'enfants à recevoir le service minimum n'a pas été mis en place en raison du manque de personnel et du plan Vigipirate toujours en vigueur.

Une grève a eu lieu le jeudi 1^{er} février et 3 enseignants étaient en grève. Le service minimum a été mis en place et les enfants ont été accueillis par le centre de loisirs.

Mme le Maire nous joint le document antigaspi pour montrer le travail effectué à la cantine. Mme Catherine DE JESUS explique que ce sera un concours proposé à toutes les écoles du Pays de Gex du 04 au 15 mars. Il y aura visiblement un spectacle en jeu.

3 agents sont actuellement en maladie, Mme le Maire et Mme Natalia ZAMORA vont rencontrer une personne susceptible de venir travailler après les vacances scolaires de février. Mme le Maire nous annonce également que Marie-Rose BONTRON partira à la fin de l'année scolaire.

Mme Catherine DE JESUS parle d'un problème qu'il y a eu avec le périscolaire, à faire remonter à la directrice du centre de loisirs.

4.2 BUDGET – FINANCES

4.2.1 Ligne de trésorerie

En caisse le 06/02/2024 = 1.559.163,81 €.

4.2.2 Réalisation du budget investissement du mois de janvier 2024

Tiers	Objet	Réalisé
Service gestion comptable Oyonnax	Moins-value cession bien 2021_MAT2158_0003 Paire rampes aluminium charge engins voirie	423,20
BARTHELEMY BLANC Géomètres	Acompte 4 100% esquisse phase étude préliminaire OPI10 Chemin Chapelle PUP BELVEDERE	828,00
COSEEC FRANCE	Aménagement aires jeux portail et clôture 52ml à Péron et 2 portails et clôture 79ml à Logras	23 103,60
		24 354,80

4.2.3 Commissions généralisées finances

Les prochaines commissions « finances » se tiendront les 20 et 27 février 2024.

4.2.4 Débat d'orientation budgétaire

Le prochain débat d'orientation budgétaire se tiendra le 12 mars 2024.

4.2.5 Réunion de lancement de la plateforme « Aides & Subventions »

La réunion de présentation de la plateforme « Aides & Subvention » s'est tenue le mardi 30 janvier 2024, en présence de Mme BISMUTH-KIMPE de Finance et Territoire, Mme le Maire, MM. Régis VISCONTI et Alexandre PONS et Isabelle et Alix, les deux comptables.

M. Régis VISCONTI pense que cela peut être intéressant. Chaque adjoint aura accès à la plateforme, pourra rentrer les divers projets pour voir les différentes subventions possibles à avoir. Il rappelle le prix 4 700 € par an pour l'utilisation. Pour le moment, nous nous sommes engagés pour une durée d'un an. Il y a du financement public, mais aussi du financement privé.

4.3 VOIRIE ET AMENAGEMENTS

4.3.1 Préparation budget 2024

Le budget pour la voirie est en cours d'élaboration.

Les grandes lignes restent inchangées par rapport à 2023 :

- Entretien de voiries, chemins et pistes
- Modernisation de l'éclairage public ayant pour but des économies d'énergie
- Sécurisation des zones considérées à risque
- Développement de la mobilité dite "douce"

À noter qu'une réflexion a lieu concernant l'équipement des services techniques d'un vélo électrique qui permettrait une réduction des trajets courts avec les véhicules.

M. Régis VISCONTI a fait parvenir une première proposition de budget aux membres de la commission, qui sera rediscutée entre eux si besoin. Mais cela reprend plus ou moins ce qui avait déjà été discuté.

M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN demande ce qu'il en est de l'obligation du compost. En fait, M. Régis VISCONTI explique que les communes ont l'obligation de mettre en place des composteurs pour les particuliers afin de trier les déchets. Pays de Gex agglo a pris les devants et a mis en place une distribution gratuite, décision prise lors de la réunion faite en octobre 2023 à la maison des associations à Péron. Par contre, il n'y a pas d'obligation au niveau des citoyens d'adhérer à ce principe.

Mme Dolorès REY-NOVOA parle des copeaux mis au pied des arbres dans lesquels les propriétaires laissent leurs chiens faire leurs besoins.

Elle demande si on peut trouver une solution, comme mettre des sacs à disposition des usagers. A rediscuter en commission voirie. M. Régis VISCONTI va regarder combien coûte ce genre de dispositifs.

4.4 BATIMENT

4.4.1 Vestiaire

La demande de permis de construire a été déposée. Quelques modifications mineures ont été demandées par le service ADS (dimensions places extérieurs, revêtement escalier extérieur...). Une visite sur site a été réalisée le jeudi 25 janvier avec MM. Pierre VACHETTA, architecte, Pascal CUINIER, responsable des services techniques et Alexandre PONS, adjoint. Il sera nécessaire de faire venir la commission de contrôle du district afin de valider la classification du terrain. Un marquage du terrain sera nécessaire afin de respecter les distances de sécurité avec les buts rabattables. Ce lundi, l'entreprise AMO GEO est venue pour faire l'étude de terrain.

4.5 ESPACES VERTS ET CIMETIERE

4.5.1 Columbarium

Le nouveau columbarium sera installé au mois de mars.

4.6 PERSONNEL

4.6.1 Nouvel agent

M. Stéphane CALEGARI a rejoint les services techniques municipaux. Ce nouvel agent, paysagiste de formation, sera principalement rattaché aux espaces verts et apportera son soutien à la voirie et bâtiment. Un 2^{ème} agent sera engagé prochainement pour la voirie.

L'objectif est d'avoir des doublons pour chacun des secteurs du centre technique municipal : voirie, espaces verts et bâtiments.

4.10 BIBLIOTHEQUE

4.10.1 Bilan annuel 2023

1100 heures de bénévolat :

- 430 heures de permanence,
- 140 heures de soutien scolaire
- 155 heures d'animation scolaire
- 375 heures de travail interne et administratif

143 nouveaux inscrits pour 6672 documents empruntés :

- 80 enfants de moins de 14 ans
- 63 adultes à partir de 15 ans

De nombreuses animations publiques tout au long de l'année.

Mme le Maire précise qu'elle a rendez-vous ce vendredi 09 février avec une personne de la RAM qui aimerait mettre en place un partenariat avec la bibliothèque.

4.11 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4.11.1 Préparation repas du 24 février 2024

Les membres du CCAS se sont réunis le 22/01/24 pour finaliser l'organisation du repas des aînés du samedi 24 février :

6 ados ont accepté de venir aider au service, Mme Christine FOL et M. Frédéric CHARVET auront la charge de les diriger durant cette journée.

Le menu a été validé. En attente du devis final de la boulangerie le Moulin de Péron. Mme Christine FOL s'occupe de réaliser les menus qui seront mis sur les tables.

Au niveau de l'activité, et devant le succès de l'année passée, nous avons demandé à la même troupe de revenir. Ils seront 17, ils chanteront essentiellement pendant le repas et danseront à la fin.

Les roses ont été validées auprès d'Orchidée Fleurs / Events au prix de 3.50 € l'unité.

4.11.2 Journée intergénérationnelle

Une deuxième rencontre intergénérationnelle est prévue le mercredi 20 mars 2024 de 14h à 17h. Au programme : atelier composition florale, loto, jeux de société et goûter.

Mme le Maire précise que Cindy prévisionne 10 personnes. Visiblement, plus de personnes souhaiteraient participer. A voir avec Cindy si on peut organiser deux journées.

4.12 POLICE PLURI COMMUNALE

M. Sébastien BONNY, l'A.S.V.P. a commencé à mettre des amendes pour stationnements dangereux.

4.13 SECURITÉ

4.13.1 Radars pédagogiques

Depuis quelques jours, 2 radars pédagogiques ont été installés dans la commune.

Ils seront périodiquement déplacés afin de sensibiliser les conducteurs sur le respect et les limites.

M. Régis VISCONTI précise que M. Pascal CUINIER aimerait en rajouter 2 autres, la proposition sera faite au budget. A voir à quelle fréquence ils seront changés de place.

M. Régis VISCONTI a aussi dit qu'il a mis au budget des panneaux lumineux à Greny.

4.14 CEREMONIES ET EVENEMENTS COMMUNAUX

4.15.1 Les vœux de la Municipalité

Les vœux de la Municipalité ont eu lieu le jeudi 25 janvier 2024. Il y a encore eu beaucoup de monde. Merci aux membres du conseil municipal d'avoir été présents, ainsi qu'à ceux du conseil municipal jeunes.

A voir pour augmenter le nombre de petits fours salés qui partent toujours trop vite en début de soirée.

4.15.2 Vidéo rétrospective 2023

La vidéo a été diffusée lors des vœux de la Municipalité et a rencontré un vif succès. Merci à M. Guillaume MARTINOD pour le montage de la vidéo.

5 COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNALES

5.1 COMMISSION URBANISME

5.1.1 Décisions favorables

Déclarations Préalables

- DP23B0095, 168 Rue du Mail, installation de panneaux photovoltaïques.
- DP23B0093, 242 Rue du Branlant, installation de panneaux photovoltaïques.

5.1.2 Décisions défavorables

Déclarations Préalables

- DP24B0002, 241 Route de Lyon, construction d'un escalier en façade sud et construction d'un mur de clôture autour de la piscine.
- DP24B0001, 243 Rue de Pré Munny, construction d'un carport en bois attenant à la maison.
- DP23B0094, 682 Route de Lyon, installation de panneaux photovoltaïques.

Permis de construire

- PC23B0026, FEIGERES, construction d'une maison individuelle.
- PC23B0023, Rue les Chatelains, démolition d'une partie du bâtiment existant et reconstruction à l'emplacement des anciens murs pour la création de deux habitations.
- PC23B0018, 372 rue de la fruitière Chez Crédy, reconstruction à l'identique d'une scierie et d'un moulin suite d'un incendie.
- PC23B0016, Rue de Bruel, construction d'une villa individuelle.

Réunion avec Mme Marie-Claire BILLET de la CAPG au sujet des D.I.A. Une délibération avait été prise en août 2020 dans laquelle il était inscrit que celles-ci devaient parvenir à la CAPG dans les 7 jours. Une nouvelle organisation a été mise en place avec la secrétaire.

5.2 COMMISSION VOIRIE – SECURITE – ESPACES VERTS

Les calendriers étant déjà bien remplis en février avec la préparation du budget, la prochaine réunion aura lieu après le CM de mars et sera élargie aux conseillers qui souhaitent apporter leur contribution et leur vision concernant le choix des infrastructures à intégrer au projet de la Route de Lyon à Logras.

5.3 COMMISSION SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – JEUNESSE

5.3.1 Conseil Municipal Jeune

Remerciements aux jeunes conseillers municipaux pour leur présence et leur aide lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

Le Conseil Municipal Jeunes a eu lieu le mardi 30 janvier 2024. Un groupe a travaillé sur l'affiche de la manifestation du rallye vélo. L'autre groupe a travaillé sur les questions et sur le matériel nécessaire pour la manifestation de la course d'orientation.

5.4 COMMISSION ASSOCIATIONS & SPORT

5.4.1 Le comité des fêtes

Après la première Assemblée Générale du 12/01/24 où personne a souhaité reprendre la présidence, une Assemblée Générale extraordinaire a eu lieu le 19/01/24. Il a donc été décidé que le comité passerait en conseil collégial pour pouvoir continuer à fonctionner.

Mme Martine GOLAY-RAMEL précise que certaines associations peuvent mettre en sommeil certaines activités.

5.4.2 Subventions 2024

La réunion pour le vote des subventions a eu lieu ce lundi 5 février. Les subventions ont été votées pour un montant de 15 880 €.

5.5 COMMISSION COMMUNICATION

5.5.1 Petit Péronnais

Le prochain Petit Péronnais sortira mi-mars. Les articles ont été demandés aux associations pour le 23 février 2024.

Mme Martine GOLAY-RAMEL a soumis à la commission l'idée de demander aux péronnais(e)s leur avis sur le Petit Péronnais actuel, voir s'il y aurait des améliorations à apporter, des sujets à traiter etc.... La commission n'est pas contre cette idée, mais M. Guillaume MARTINOD précise qu'il faudra faire attention aux remarques apportées. Ce qui peut paraître facile de l'extérieur ne l'est pas forcément de l'intérieur. De plus, il faudra traiter les remarques et en tenir compte, ce qui peut être moins évident. Dans un premier temps, la commission décide de le faire via Facebook. M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN s'est proposé pour travailler sur le sujet.

M. Régis VISCONTI dit qu'il faudrait peut-être aussi remettre un peu à jour le site ou mieux l'utiliser.

Mme Martine GOLAY-RAMEL reparle de la possibilité de mettre en place un système comme Panneau Pocket. Mme Amandine ROSSAS précise qu'un rendez-vous a été pris par M. Guillaume MARTINOD avec un représentant de la société LUMIPLAN. A voir ce qui peut être proposé.

5.6 COMMISSION SENSIBILISATION AUX HANDICAPS – SANTE

5.6.1 Budget 2024

La commission se rencontre le 08 février 2024 pour faire le point sur les actions et manifestations qui pourraient être réalisées en 2024.

5.7 COMMISSION INFORMATIQUE ET DIGITAL

5.7.1 Renouvellement du parc informatique de la commune

L'offre établie par MBI correspond aux attentes et besoins identifiés par la commission.

Les coûts de location des 10 PC ne subissent pas d'augmentation : 8035 € par an au lieu de 8293, malgré le fait que les écrans des PC fixes et les stations d'accueil des PC portable soient intégrés dans le contrat.

La commission propose donc que le nouveau projet de contrat soit signé avant le 20.02.2024 afin de permettre un déploiement en avril.

5.7.2 Projet de modernisation de l'informatique à l'école

À la suite de la sollicitation de la nouvelle directrice de l'école concernant la modernisation de l'outil informatique de l'école, une 1^{ère} offre d'équipement des 12 classes + la direction a été reçue et sera proposée au BP 2024.

Mme Martine GOLAY-RAMEL rappelle qu'à l'époque il avait été décidé de ne plus prendre de contrat et de ne plus prendre MBI. M. Dominique GIGI dit qu'il est compliqué d'acheter des ordinateurs sans contrat, car après il est difficile d'avoir un dépannage rapide. M. Régis VISCONTI explique qu'il n'a pas trouvé d'entreprise plus rentable que MBI. M. Martine GOLAY-RAMEL trouve dommage que les PC portables aient été retirés et que le télétravail ne soit plus possible. M. Régis VISCONTI précise que la réflexion a été faite en collaboration avec chaque utilisateur pour savoir ce qui était le mieux pour eux, ordinateur ou PC portable. Mme Martine GOLAY-RAMEL demande pourquoi nous ne les mettons pas en concurrence. M. Régis VISCONTI dit qu'ils sont satisfaits par les services de NBM. M. Dominique GIGI va demander un devis à NBM Europe pour comparer les prix.

6 COMPTES-RENDUS COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

6.1 CAPG – PAYS DE GEX AGGLO

6.2 Conseil communautaire du 24 Janvier 2024

Mme le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont pris connaissance du rapport d'observations définitives et sa réponse de la communauté d'agglomération du pays de Gex. Elle rappelle que le sujet des transports est compliqué dans notre région, surtout dans le Sud Gessien. Le transport à la demande dynamique mis en place est mieux que le précédent, mais il reste encore à être amélioré. Mme le Maire précise qu'elle rencontre Mme Stéphanie PERNOD BEAUDON le 20 février. Elle demande aux membres du conseil de faire remonter leurs remarques si besoin.

6.2.2.8 Santé – Solidarité

Mme Dolorès REY-NOVOA parle du projet du médico-bus. Il y a déjà des médecins et des infirmières qui se sont engagés dans ce projet. Elle espère que le projet sera retenu et que nous aurons ce médico-bus un jour par semaine sur la commune. Autrement, Mme Dolorès REY-NOVOA précise que les gens qui n'ont pas de médecin traitant peuvent appeler le CPTS pour avoir des rendez-vous sous 48h. Même pour une urgence, les gens qui ont un médecin traitant peuvent appeler le CPTS.

Pays de Gex agglo aimerait avoir un terrain sur notre commune pour installer une crèche.

6.3 ECOPONT

Relevé du mois de janvier en pièce jointe.

7 COURRIERS

8 DIVERS

8.1 Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 05 mars 2024

8.2 Cabinet infirmière S. CHAUVRY

Installation d'une infirmière à Logras, Mme CHAUVRY à partir du 07.02.24.

8.3 Contrats signés par Madame Le Maire

Contrat entreprise PACCARD pour l'église (cloches, volées, tintement, horloge, paratonnerre et ligne paratonnerre) pour un montant de 243,60 € TTC.

Contrat de maintenance génie climatique E2S pour l'auberge : remise en service (chauffage, disconnecteur, adoucisseur) pour 2024 uniquement pour un montant de 1596,00 € TTC

8.4 Sous-préfet de Gex

Visite de M. le Sous-Préfet prévue le 06.03.24 à 10h. Tous les membres du conseil municipal sont invités.

8.5 Police de la publicité

M. Jérémy BLANC informe qu'il va falloir se positionner sur la police de la publicité : soit garder la compétence par la commune, soit transférer la compétence à Pays de Gex agglo. L'instruction de la publicité se fera toujours par l'ADS. La taxe liée à cette police de la publicité sera redonnée soit à la commune, soit à Pays de Gex Agglo en fonction de qui aura la compétence.

La commune doit faire un état des lieux à transmettre à l'Agglo. Mme le Maire précise qu'à priori l'agglo ne souhaite pas récupérer cette compétence. M. Jérémy BLANC serait favorable à la garder.

9 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Fin de la séance à 20h30.